

BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 21 mai 1999.

« D'azur, à un pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et accosté de deux glaives abaissés du second.»

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine "Passum" qui signifie le passage entre deux collines ou le long d'une rivière.

LE PAS

EXPLICATIONS :

L'azur, le pal et les tours reprennent les éléments principaux du blason de la famille Brancas, anciens seigneurs de Le Pas. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Les glaives symbolisent Martin, le saint patron du village dont l'histoire est d'avoir partagé son manteau à un mendiant avec son glaive des soldats romains.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur pour honorer l'agriculture communale.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

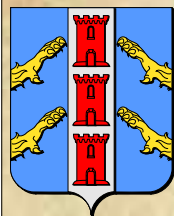
L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le pal, les tours et les épées.

Le pal est une pièce honorable qui mesure deux modules sur les sept que compte l'écu dans sa largeur.

Le glaive est une épée courte ; c'était l'arme de base des légions romaines.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Le Pas a été réalisé en reprenant les armes de la famille de Brancas qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Le Pas n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.